

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-6-12

Séance du vendredi 16 mars 2012

C114 C614 PROGRAMME 2012 DES LACS ET BARRAGES DEPARTEMENTAUX ET DU BARRAGE DE LA LAUCH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-6-1 du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et P.I.M. et S.I.G.,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°6c/25-07 du 13 avril 2007 relative à la réhabilitation du barrage de la Lauch,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de l'exécution en 2012 du programme des opérations relatives aux lacs et barrages, conformément au rapport et selon les crédits votés au BP 2012, comprenant :
 - En fonctionnement :
 - 108 000 € de travaux et de prestations d'entretien, de maintenance courante et de surveillance dont les montants seront imputés respectivement en fonction de leur destination : chapitre 011, natures : 61558, 617, 6156, 61521, 61522, 61523, 6231, 611, 62268, 6135 et fonction 61 ;

- En investissement
 - 433 000 € d'AP à affecter aux interventions semi lourdes, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 21, Nature 2153 Fonction 61 ;
 - 40 000 € d'AP à affecter aux études d'amélioration du barrage de Kruth-Wildenstein, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, Nature 2031, Fonction 61 ;
 - 5 000 € à affecter aux frais d'insertion, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 20, nature 2033, Fonction 61 ;
 - 65 000 € d'AP à affecter à la nouvelle phase d'études préalables de la consolidation du barrage de la Lauch, prélevés sur le programme C114, au Chapitre 23, Nature 23153, Fonction 61 ;
 - 100 000 € qui feront l'objet d'une demande de virement de crédits en DM1 sur les lignes budgétaires utilisées par la Direction des Moyens Généraux pour les travaux en régie et par la Direction de l'Architecture pour les marchés passés avec les entreprises.

- autorise le Président à poursuivre les prochaines étapes de l'opération relative à la consolidation du barrage de la Lauch par la phase d'études qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant ;

- autorise le Président à prendre toutes décisions concernant l'exécution de ce programme (notamment sous-traitance, avenant sans incidence positive, prolongation des délais, décision de poursuivre,...) et le règlement des marchés nécessaires, conformément aux dispositions régissant les marchés publics avec les crédits correspondants inscrits au budget ;

- autorise le Président à engager les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'ancienne auberge d'Alfeld à hauteur de 100 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions